

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 18 OCTOBRE 2016

20h30

L'an deux mille seize, le dix-huit octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2016

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI (arrivée à 21h30), Mme DUFRANNE, M. REGNIER, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU

Excusés : M. DEGREMONT (pouvoir à M. LADAM), Mme TRANNOY (pouvoir à M. RUMEAU), M. LANTEZ

Secrétaire de séance : Mme BODCHON-SEREIN

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016.

2/ ACHAT D'UN TRACTEUR :

Lors de sa séance du 12 septembre 2016, le Conseil municipal, prenant acte des pannes à répétition de l'ancien tracteur, a décidé d'engager un processus en vue de l'acquisition d'un « nouveau » tracteur pour la commune.

Messieurs LADAM, MAUROY et THOMAZON, mandatés par le Conseil municipal, ont ainsi rencontré différentes sociétés spécialisées. Il en est ressorti trois devis pour l'achat d'un tracteur neuf et deux devis pour l'achat d'un tracteur d'occasion.

Réunie le 10 octobre 2016, une commission municipale créée à ce sujet a décidé l'acquisition d'un tracteur d'occasion, moins cher et plus puissant que les tracteurs neufs proposés. Le montant de l'achat est de 22 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la décision de la commission.

Pour financer cet achat, le Conseil municipal décide de virer 27 000 € de l'article 020 (Dépenses imprévues d'investissement) vers l'article 21571 (Matériel roulant).

3/ ACHAT D'UN BUNGALOW (VESTIAIRES ARBITRES) :

La même commission du 10 octobre 2016 a décidé l'acquisition d'un bungalow d'occasion pour les vestiaires arbitres du stade municipal au tarif de 500 € HT. Ce bungalow est équipé

des douches et sanitaires nécessaires. S'il nécessite quelques travaux de rénovation, il reviendra beaucoup moins cher qu'un bungalow neuf (aux alentours de 12 000 € HT). A 11 voix pour et 2 abstentions (M. RUMEAU et Mme TRANNOY), le Conseil municipal valide la décision de la commission d'acheter ce bungalow.

4/ AGENDA D'ACCESSIBILITE :

Par délibération en date du 15 septembre 2015, le Conseil municipal avait validé l'Agenda d'Accessibilité réalisé avec l'APAVE et dont le calendrier prévoyait la réalisation des travaux sur six années.

Le 26 février 2016, le Préfet de l'Oise refusait cet Agenda au motif que la commune ne justifiait pas suffisamment la demande de dérogation (sur des motifs économiques) pour réaliser les travaux en six ans au lieu des trois obligatoires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le nouvel Agenda d'Accessibilité, avec des travaux réalisés sur une période de trois ans, étant entendu qu'une demande de dérogation sera à nouveau demandée concernant l'église, celle-ci étant classée aux monuments historiques.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité proposé.

5/ SIGNALISATION ROUTIERE ZONE PAVILLONNAIRE ET RUE DE COURCELLES :

Monsieur le Maire, après avoir rappelé au Conseil municipal que l'inauguration officielle de la zone pavillonnaire avait lieu ce jeudi (20 octobre 2016) et que les premiers habitants des logements locatifs arrivaient à partir du 27 octobre 2016, et bien que la signalisation routière à l'intérieur de la commune fasse partie des pouvoirs de police du Maire, souhaite obtenir l'avis du Conseil municipal quant à la signalisation à adopter dans cette zone et le long de la rue de Courcelles.

Le Conseil municipal décide d'installer des « stop » :

- Au croisement de la rue de Courcelles et de la rue du Bas Parc (quand l'on vient de Catenoy et de la rue du Bas Parc)
- Au carrefour de la rue de Courcelles – rue Louis de Béchameil – rue du Monté-Corbeau (un « stop » à chaque côté)

Le Conseil municipal décide également de supprimer le « stop » situé sur la rue de Courcelles, quand on vient de Catenoy, au croisement de l'impasse Bellevue

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- Les bibliothécaires ont rédigé un règlement intérieur pour la bibliothèque municipale de Nointel. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'adopter.
- Monsieur le Maire fait un point sur les actes de vandalisme survenus dans la nuit de vendredi à samedi (voitures brûlées) ruelle Boucher (et sur la tentative route de la Jacquerie). Il informe le Conseil qu'il a rencontré les gendarmes à ce sujet et évoque à nouveau le projet de vidéoprotection, rappelant qu'il figure dans son programme et qu'une préétude a déjà été réalisée sur la commune par la Gendarmerie. Il précise à ce sujet que ce système, selon les gendarmes (ce que confirme M. REGNIER), n'empêcherait pas que les actes soient commis mais aiderait certainement la

Gendarmerie à les élucider. Néanmoins la vidéoprotection ne peut être envisagée de suite. Monsieur RUMEAU souhaiterait que, vu la recrudescence d'actes délictueux commis ces dernières semaines (vols, tentatives de vols, voitures incendiées ...), la commune se penche d'ores-et-déjà sur le sujet pour profiter des subventions actuelles. Monsieur LADAM et Monsieur REGNIER précisent qu'il faudrait se renseigner auprès des communes d'Agnetz (qui a mis des caméras de très bonne qualité) et de Catenoy. Le Conseil municipal décide donc :

- De se renseigner auprès de Catenoy et Agnetz
- De faire réaliser un chiffrage pour l'installation de caméras (au moins à chaque sortie du village)
- De se renseigner sur les subventions
- Lecture par Monsieur le Maire d'un mail de remerciement de l'Association des Maires de France pour le soutien à la candidature de la France aux Jeux Olympiques de 2024
- Lecture par Monsieur le Maire d'une lettre de remerciement des Restaurants du Cœur pour la subvention octroyée en 2016
- Monsieur REGNIER demande à Monsieur le Maire s'il a connaissance d'un projet de faire héberger des réfugiés de Calais dans le secteur. Monsieur le Maire répond qu'il n'est au courant de rien à ce sujet. Monsieur RUMEAU ajoute que les projets sont tenus secrets, qu'il peut y avoir des surprises à tout moment.
- Madame DOMINGOS-FREIRE informe le Conseil que les rondins de bois du massif situé à l'entrée du village (côté Catenoy) ont été cassés
- Monsieur RUMEAU interroge Monsieur le Maire sur l'attribution des logements locatifs de Oise Habitat. Monsieur le Maire donne le nom des futurs locataires au Conseil et précise qu'une grande majorité sont des personnes originaires du village ou ayant des attaches fortes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h15.

A Nointel, le 20 octobre 2016

Le Maire,
Philippe LADAM